

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 février 2026

---

**PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES**  
- (N° 2250)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 816

**AMENDEMENT**présenté par  
M. Hetzel

-----

**ARTICLE 16**

I. – Au début, ajouter l’alinéa suivant :

« I A. – Le VIII de l’article L. 1221-4 du code général des collectivités territoriales est abrogé. »

II. – En conséquence, après l’alinéa 37, insérer l’alinéa suivant :

« 4° À l’article L. 6363-1, les références : « L. 6355-1 à L. 6355-22, » sont supprimées.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.